

Adjoint.es Administratif.ves en SPIP : une denrée de plus en plus rare, pourtant indispensable, sauf aux yeux de la DAP ?

La CGT IP est la seule organisation à avoir dénoncé, depuis 2018, le traitement inéquitable dont souffrent les personnels des Corps à Statut Interministériel affectés dans les services déconcentrés de la DAP, dont font partie les Adjoint.es Administratif.ves, concernant leur montant d'IFSE divisé par deux par rapport à leurs collègues exerçant au sein des Services Judiciaires ou de la PJJ. Si ce combat est aujourd'hui partagé, il ne l'est hélas, pas par la DAP ! Ce qui a conduit, en dépit des promesses du Ministre d'y mettre fin, à une compensation symbolique plus que significative qui sera versée sur les paies des AA à compter de fin juillet.

La CGT IP est encore la seule organisation à avoir porté, depuis 2018, la nécessité d'un plan de requalification, avec promotion sur place, pour les personnels administratifs en SPIP, les AA exerçant trop souvent des fonctions de SA et les SA des fonctions d'attaché.es d'administration. Et lorsqu'un plan de requalification voyait enfin le jour pour les AA du Ministère, les personnels en SPIP en étaient exclus faute de volonté de la DAP. La CGT IP parvenait malgré tout à permettre aux AA exerçant les fonctions d'économiste de pouvoir y prétendre...

La CGT IP est enfin la seule organisation à remettre en cause l'instrumentalisation du recours aux services civiques, apprenti.es ou stagiaires pour occuper les postes vacants des AA en SPIP. Pour la CGT IP, c'est tout simplement nier la compétence professionnelle des AA, nier la complexité de leurs missions et nier, une fois de plus, les personnels des SPIP. La CGT IP prône au contraire la valorisation et revalorisation des AA en SPIP puisqu'avec les SA, ce sont les seuls personnels affectés dans l'AP qui n'ont eu aucune augmentation de salaire, et ce en dépit de l'inflation galopante.

La quasi totalité des SPIP doit faire face à la pénurie, organisée par la DAP et le Ministère, d'adjoint.es administratif.ves. Les organigrammes ou effectifs de références en SPIP ont minoré les besoins en AA faute de volonté d'en recruter. Pourtant la CGT IP le rappelle : sans AA, les SPIP ne peuvent fonctionner et le service public auquel ils contribuent ne peut assurer ses principes de continuité, d'égalité de traitement pour les usager.es et de prise en charge de nos publics.

Sans AA assez nombreux.ses, dignement considéré.es et rémunéré.es, c'est pourtant l'Administration Pénitentiaire qui prend le risque de se mettre en danger.

Ce n'est certainement pas le recrutement sans concours organisé au titre de l'année 2023 qui viendra rassurer les personnels des SPIP. **Vient de paraître au Journal Officiel de ce 6 juillet le nombre de postes offerts par Direction. Le constat est amer et sans appel. Pour la DSJ (Direction des Services Judiciaires) : 207 postes ; pour la DAP : 0 poste ... Aussi inexplicable qu'inacceptable !**

La DAP n'a donc aucune conscience de l'urgence à pourvoir les postes d'AA en SPIP ? La DAP n'a visiblement pas plus conscience de l'atteinte aux droits des agent.es que cette pénurie organisée génère, de l'usure et du sentiment de mépris légitimement ressentis par les AA en SPIP et par l'ensemble des personnels en SPIP au vu du traitement dont ils font l'objet malgré un professionnalisme et un sens du service public exemplaires ?

La DAP n'a-t-elle pas plus conscience que les AA sont épuisés par les déplacements qui leur sont imposés, tantôt pour assurer un accueil dans les antennes dépourvues de tout PA, tantôt pour aller former des réservistes, apprenti.es, services civiques ou stagiaires recruté.es en leur lieu et place ?

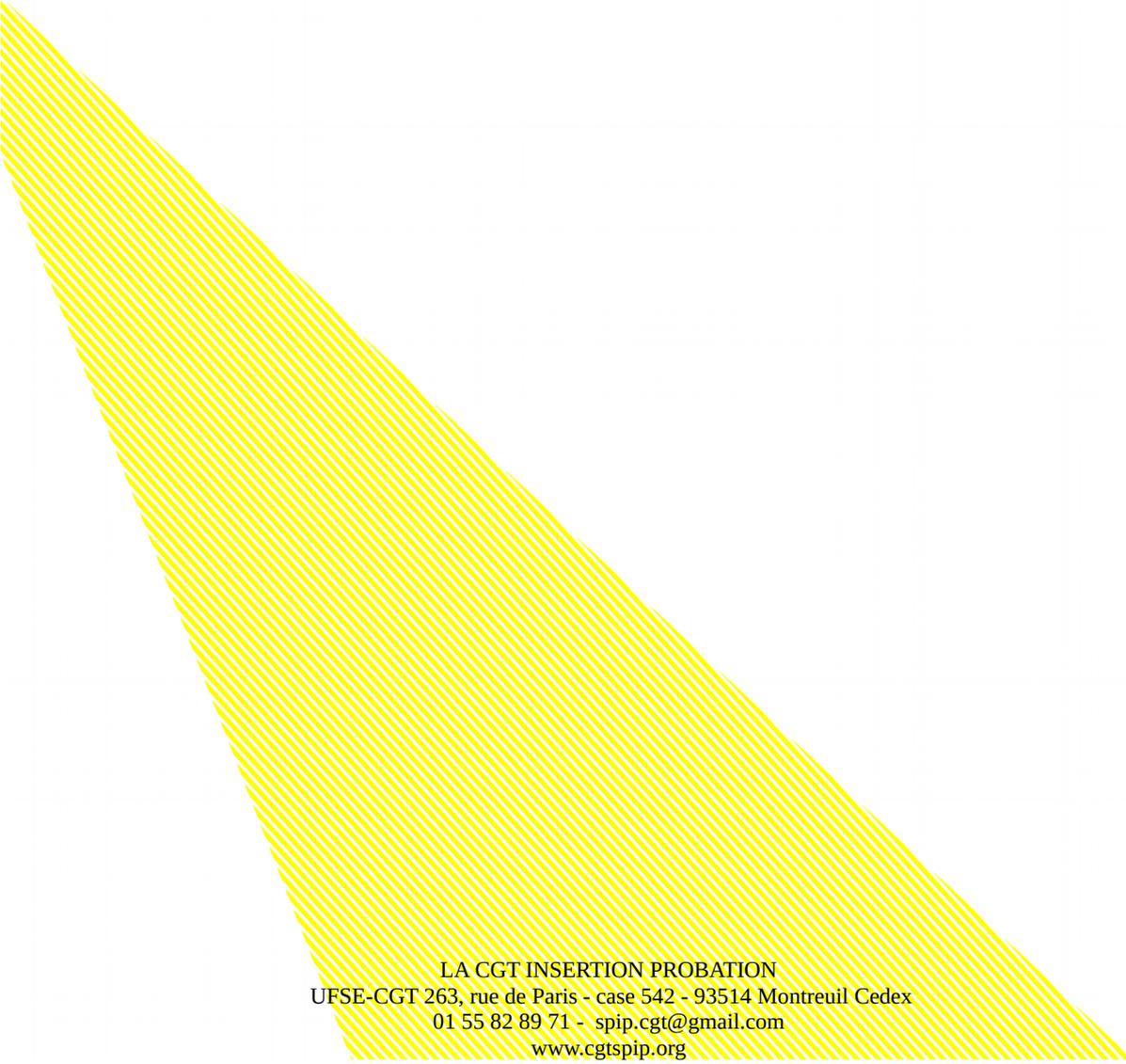
La CGT IP exige que le recrutement d'adjoint.es administratif.ves au sein des SPIP et de l'AP soit une priorité de la DAP.

La CGT IP exige de la même manière que les Personnels Administratifs soient valorisés et revalorisés afin de ne pas rester la seule filière délaissée au sein de l'Administration Pénitentiaire.

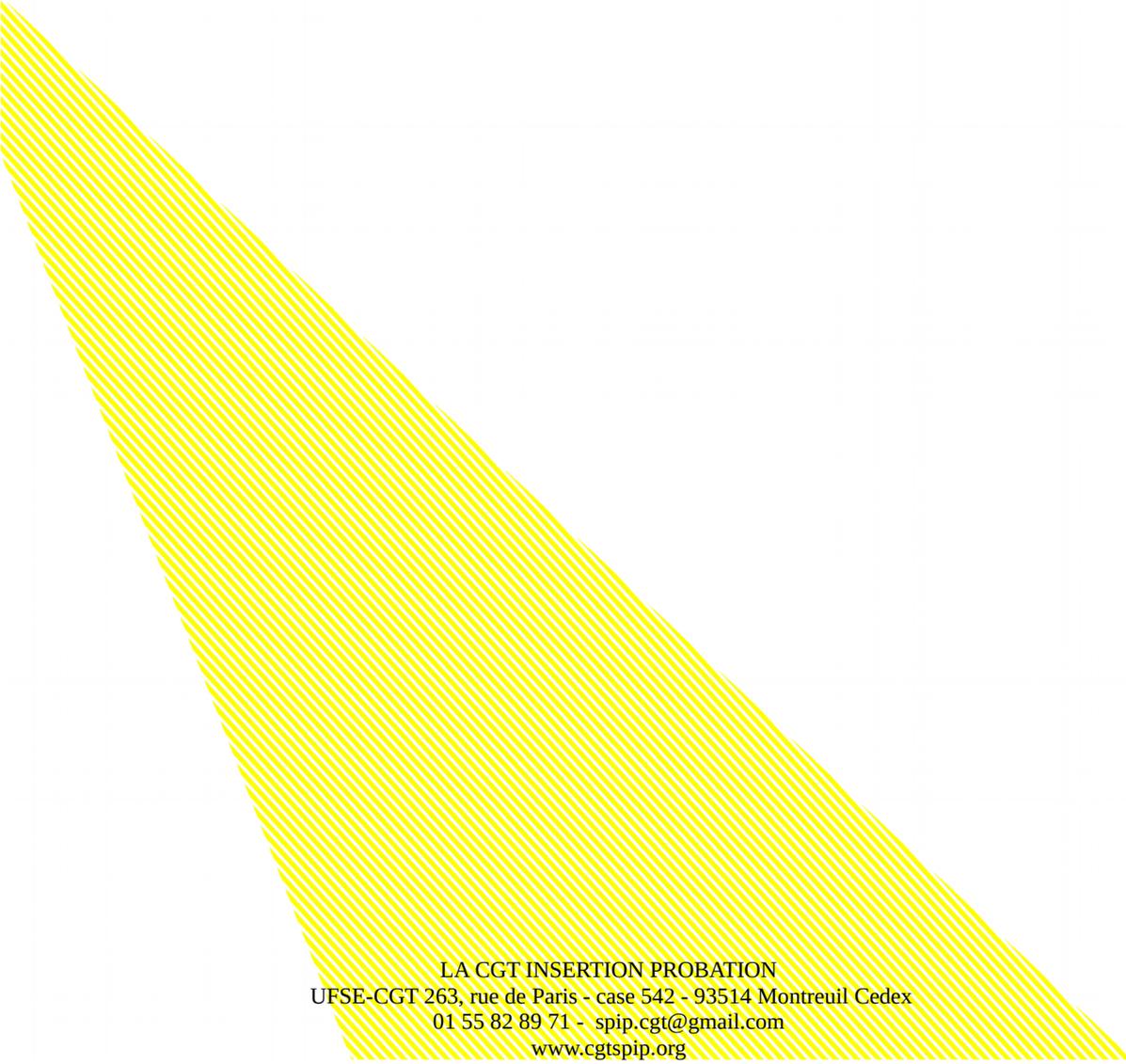
La CGT IP exige ainsi une revalorisation significative des grilles indiciaires des AA (comme des SA), de leurs primes, la suppression du coefficient de 0,5 sur leur IFSE et l'octroi du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) compte tenu de leur participation à la prise en charge des personnes confiées aux SPIP.

La CGT IP ne cessera de lutter pour cette reconnaissance bien légitime.

Soyons solidaires, soyons combatif.ves !



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org